

Réunion du 5 novembre 2012

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN, Monsieur Serge OEHLER

Absent(s) : Monsieur Pierre MARMILLOD

Rapporteur : Monsieur Jean-Laurent VONAU

**N° CP/2012/781 - Equipements culturels et muséographie - 3223
Attribution de subventions relatives à la politique
muséographique du Département**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer les aides suivantes, conformément aux tableaux annexés :

- au Syndicat mixte du Musée "Lalique", une subvention de 30 000 € au titre de la participation du Département au financement des dépenses d'investissement liées à l'organisation d'une exposition temporaire ; le versement de cette subvention interviendra sur présentation des pièces justificatives certifiées par le comptable public attestant de la réalisation des opérations et au prorata de celle-ci, ainsi que du bilan financier et d'un rapport d'activité

- à la ville de SELESTAT, une subvention de 2 310,11 € au titre du soutien à la création, à la rénovation et à la transformation de musées locaux ; le versement de cette subvention interviendra sur présentation des pièces justificatives certifiées par le comptable public attestant de la réalisation des opérations, et du bilan financier

- à la communauté de communes de l'Alsace Bossue :

. une subvention d'investissement de 1 000 432 € au titre de la création du Centre d'interprétation du patrimoine (CIP) de DEHLINGEN

. une subvention de fonctionnement de 6 618,25 € pour le programme d'actions 2012 du CIP de DEHLINGEN ; le versement de cette subvention interviendra sur présentation des pièces justificatives certifiées par le comptable public attestant de la réalisation des opérations et au prorata de celle-ci, ainsi que du bilan financier et d'un rapport d'activité.

Elle approuve par ailleurs la convention financière 2012 fixant les conditions et les modalités de versement de l'aide départementale en faveur de la création du CIP de DEHLINGEN, et autorise son président à signer cette convention, à intervenir entre la communauté de communes de l'Alsace Bossue et le Département.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à la majorité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20121105-71875-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 14/11/12